CONDITIONS

ABONNEMENT.

[illegible] pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille [illegible] pour le [illegible] et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année [illegible] à New-Orléans. Aucun abonnement ne sera [illegible] avant que les comptes arriérés ne soient soldés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, avant l'expiration [illegible]

Annonces.—Une piastre par carré de chaque insertion [illegible] et [illegible] pour chaque insertion subséquente. [illegible] dans l'annonce originale, devra être considéré comme une nouvelle annonce. Le carré est de dix lignes ou moins.

[illegible] pour l'année aux annonces—[illegible] et personnes ayant magasins de détail, [illegible] Banques, Compagnies d'Assurances et autres [illegible] publiques, [illegible], et autres [illegible] et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, [illegible]

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des encanteurs, les annonces de bénéfice &c. &c. seront payés aux taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, [illegible] pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Déduction de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles; et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortent de la ligne ordinaire [illegible] d'un abonné à l'année, telles que ventes [illegible] par autorité de justice, ventes de plantations [illegible], esclaves marrons, animaux épaves ou [illegible] &c. &c., lui seront portées en compte séparé [illegible] aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite [illegible] publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou [illegible] répondant.

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, auront le droit d'insérer chaque jour de [illegible] annonces, pendant la saison des plaisirs, [illegible] $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics ou annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Pour Baie St-Louis, Passe Christiane et Biloxi.

(Paquebot régulier de mercredi et samedi.)

Le beau bâteau à vapeur tirant peu d'eau, COLUMBIA, capitaine Waterman, partira du bout du chemin à coulisse [illegible] tous les mercredis, deux fois par semaine, le [illegible] matin à 7 heures, et reviendra Jeudi dans [illegible], il partira Samedi à 5 heures de l'après midi et reviendra Lundi matin.

[illegible] on pourra l'attendre dans les endroits [illegible]: Baie St Louis à 1 heure et demie de l'après midi; Passe Christiane à 2 heures et demie de l'après midi; Biloxi à 6 heures et demie de l'après midi. [illegible] revenant, jeudi matin, il partira de Biloxi à 6 heures et demie du matin. Passe Christiane à 7½ heures du matin; Baie St Louis à midi et demi, et arrivera à 7 heures de l'après midi au chemin à coulisse.

Le Samedi partant à 5 heures du soir, il sera à la [illegible] à la Christiane à 8 heures et demie du [illegible] Biloxi à 6 heures du matin. En revenant [illegible] quittera Biloxi à 8 heures et demie du [illegible] Passe Christiane à 7 heures et demie [illegible] Baie St-Louis à 10 heures, et arrivera au [illegible] coulisses Lundi matin à 7 heures. Pour fret [illegible] pour les endroits susdits S'adresser au [illegible] à bord, ou à

SALOMON HIGH,
60, rue du Camp.

[illegible] L fret doit être envoyé deux heures avant [illegible]

N B Les [illegible] aux lettres de [illegible] au Columbia seront [illegible]. On délivrera les lettres et journaux [illegible] débarcadaires.

100 PIASTRES DE RECOMPENSE.

[illegible] des soussignés situé rue de la Douane [illegible] a été enfoncé dans la nuit du 25 au dans la [illegible] du 26 du courant, et 130 pièces de mousseline [illegible] avec divers autres articles ont été volés. [illegible] récompense sera payée pour la restitution [illegible] marchandises, et $50 de plus pour la conviction du voleur ou des voleurs. 75 des pièces ne [illegible] marquées G O et les autres 75 [illegible] E. de 51 rouge. Il y a aussi une marque [illegible] chaque pièce étampé d'encouleur bleue, [illegible] dans un triangle en dedans de [illegible] Chaque pièce porte une [illegible] sur l'emblème un aigle posé [illegible] étoiles au-dessus.

HARRISON, CLEGG & Co.

[illegible] EMMENT reçu et à vendre par les sous[signés]:
[illegible] barriques Vin de Bordeaux,
[illegible] do do,
[illegible] do do,
[illegible] barils Vin blanc,
[illegible] Cerises à l'eau-de-vie,
[illegible]
[illegible] Genièvre Hollande.

K. TASTET & A. DELAMARE.

[illegible]—L'esclave Ben, qui appartenait à la succession, âgé de 40 ans, étant mort subitement le [illegible] et comme on soupçonne qu'il est mort [illegible] de différentes personnes dont [illegible] pas les noms, la soussignée [illegible] récompense de cent piastres [illegible] de donner [illegible] la mort de cet esclave, et [illegible] à la personne qui [illegible]

Madame LOUISE HAWLEY.

[illegible]—5 Encoig des rues Magasine et Cirque une [illegible] pharmacien Diego Morales, chargé de la [illegible] Comte, [illegible] No. 56, maison de bains de [illegible]

[illegible]—Des propositions cachetées seront reçues à [illegible] Passe-Christiane, jusqu'au [illegible] pour le transport de tous les bagages [illegible] Passe-Christiane [illegible] à la Passe-Christiane [illegible] Fort-Gibson [illegible] risques et frais du contracteur, [illegible] de la navigation [illegible] de monter jusqu'au Fort Gibson [illegible] [illegible]

Passe-Christiane, 20 août 1837.

JOHN PAGE
Capitaine et surveillant des Creeks

[illegible] baril marqué "Nathan H. [illegible]" aux soins de D. C & J. K. Aiken [illegible] Les consignataires [illegible]

M S CUCULLU, LAPEYRE & Co

$50 DE RECOMPENSE.

[illegible] depuis environ une quinzaine de [illegible] sur le terrain de la nouvelle Bourse [illegible] environ une trentaine de feuilles de [illegible] (à l'huile) signées l'un [illegible] La récompense ci-dessus sera payée [illegible] qui fera connaître le voleur. S'adresser à [illegible] d'Orléans, chez

B. MUNCH.

[PEI]NTRE ITALIEN EN PORTRAITS.

[illegible] a l'honneur d'informer le public [illegible] qu'il vient d'ouvrir son atelier de peinture [illegible] rue de la Levée, où il peut [illegible] ceux que l'honorent de leur présence, [illegible] qu'il méritera la confiance [illegible] Elève des principales académies [illegible] d'Italie, il peut hardiment assurer que tous [illegible] en miniature, seront [illegible] à l'exposition du public, [illegible] une variété de portraits, qui ne [illegible] de satisfaire aux amateurs des [illegible]

NESTORE CORRADI

AVIS AU PUBLIC.

Messieurs A. Vayé et J. M. Boser, pharmaciens-chimistes, successeurs de M. [illegible], établis ci-devant rue des Ursulines, ont établi leur pharmacie, rue Royale No 179, entre les rues Dumaine et St. Philippe. Les personnes qui voudront bien [illegible] leur confiance, trouveront chez eux [illegible] frais et de premier choix; et leur laboratoire [illegible] pour régler des ordonnances à toutes les heures de la journée. 20 juillet—1m

[illegible] NDRE par le soussigné, en débarquement du [illegible] barque Ludwig:
[illegible] barriques vin Sauterne,
[illegible] de 24 [illegible] vieux Sauterne,
[illegible]
[illegible] vins de St. Julien, St. Estephe &c.
[illegible] de St Emilion,
[illegible] du
[illegible] vin Montferrant,
[illegible] barriques vin blanc de Sauterne, [illegible]
[illegible] vin de Champagne mousseux,
[illegible] do do
[illegible] pipes eau-de-vie Cognac A. Dupuy Jne.
[illegible] pipes et barils eau-de-vie fine champagne,
[illegible] [illegible]
[illegible] Liqueurs assorties,
[illegible]
[illegible]
[illegible] de [illegible], eau-de-vie de Dantzic, [illegible]

DUBRAC Fils Aîné,
rue St Louis No. 72

[illegible]—250 barils Mess et N-O, à vendre par
G. DORSEY,
44, Nouvelle-Levée.

[FA]RINE—175 barils Farine nouvelle, superfine, à vendre par
G. DORSEY,
44, Nouvelle-Levée.

[AVI]S AU PUBLIC—A dater du [illegible] juillet 1837 [illegible] avec J. Gaillot & Co. [illegible] continue le même genre d'affaires.

[TRAI]TES sur New-York, à vendre par
W. F. VIGERS & Co.
rue Bienville.

[FA]RINE—300 barils Farine superfine, à vendre [par]
R. GRONING & Co

[CA]FE ET SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] sacs [illegible] de la Havane, [illegible] [illegible] brick Spartan, à vendre par
R. GRONING & Co.

[FA]RINE—300 barils farine, à vendre par
G. DORSEY,
no. 44 Nouvelle Levée.

[PO]RC—300 barils mess et N. O. à vendre par
G. DORSEY,
no. 44 Nouvelle Levée.

[M]ARCHANDISES DE FANTAISIE.

[illegible] soussignés viennent de recevoir par le paquebot [illegible] Orléans un assortiment de broderie [illegible] mouchoirs [illegible] [illegible] cartes à jouer, cordons de Washington, [illegible] toile blanche, [illegible] bagues en or, cachet [illegible]

FOLLARD & GREEN
rue de Chartres no 53

[illegible]—En chargement de chaloupe [illegible] débarquement et à vendre par
GRIVOT & PAGE, 15 rue Poydras.

Ventes par le Shérif.

COUR DE PAROISSE—No. [illegible]—[illegible] Eu vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé [illegible], il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi, le 9 septembre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente.

Cinq lots de terre, ensemble avec tous les droits, privilèges et prérogatives, qui y appartiennent, situés dans le derrière de cette ville, désignés par les nos. 18, 19, 20, 21 et 22, de l'ilet no. 24, sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer, et déposé en l'étude de L. T. Caire not. pub. les dits lots mesurant, mesure américaine, savoir:

Lots nos. 18 et 19 mesure chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue Conti, sur une profondeur de 108 pieds.

Lot no. 20 mesure 28 pieds 5 pouces sur la rue de Conti sur profondeur de 108 pieds et face à la rue Villeré.

Lots nos. 21 et 22, mesure chacun 23 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Villeré sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes.

Pour être vendu aux conditions suivantes, savoir: [illegible] suffisamment pour payer un billet de $1500 du 19 juillet 1837 avec les intérêts, frais de protets et de procès, et la balance payable aux termes et époques ci-après, [illegible] billets suivants:

1o. Un billet de $1500, dû le 18 juillet 1838.
2o. Deux billets de $187 50 chacun, et payable respectivement à 18 et 24 mois du 5 mars 1836.
3o. Deux billets de $233, chacun payable respectivement à 18 et 24 mois du 5 mars 1836.
4o. Deux billets de 233, chacun et respectivement à 18 et 24 mois du 5 mars 1836.

Pour satisfaire le jugement d'une somme de $4675 avec les frais de protets, du 21 juillet 1837, et les frais de procès, etc., dans la poursuite de B. F. French.

[illegible] FRED BUISSON, Shérif.

Asa D. Gove contre Walter G. Freeland.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Cour du 1er District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le Lundi 18 septembre prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre, situé au faubourg Lacourse, en cette Paroisse, mesurant trente pieds de face à la rue Tivoli, entre les rues Apollon et Bacchus, sur cent vingt pieds de profondeur, faisant partie du lot No. 4, ilet 58, sur le plan original du dit faubourg, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, Comptant.

15 août FRED BUISSON, Shérif.

Jacob L. Florence et J. M. Barker v. William L. Hodge

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le samedi 23 septembre prochain, à une heure de relevée,

Cinq lots de terre situés au faubourg Annonciation près cette ville, contigus et désignés par les numéros sept, huit, neuf, dix et onze dans l'ilet No. 88, sur le plan du dit faubourg, déposé en l'office de Louis T. Caire, notaire public; les dits lots mesurant ainsi que [illegible]

Le lot No. sept forme l'encoignure des rues Bacchus et Thersicore, a 60 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Thersicore.

Les lots Nos. huit et neuf, ont chacun 60 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No. dix forme l'encoignure [illegible] des rues Bacchus et [illegible] 60 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 pieds à la rue Euterpe.

Et le lot No. onze, 60 pieds de face à la rue Euterpe sur 120 pieds de profondeur, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent. Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente—$5633 33 1/3 comptant.
$5000 payables le 4 janvier 1838
$5000 payables le 4 janvier 1839.
$633 33 1/3 payables le 19 janvier 1838, et la même somme $633 33 1/3 payables 19 juillet 1838.

17 août FRED BUISSON, Shérif.

COUR DE PAROISSE—S. Blossman contre Henry Dr[illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville le mercredi, 20 septembre prochain, à une heure de relevée.

Une certaine négresse nommée Laurent âgée d'environ quarante ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions. $[illegible], les intérêts [illegible] 26 juillet 1837, et les frais comptant, la balance payable le 23 janvier 1838.

17 août FRED BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—William Florance contre John Wilcox—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, par l'honorable cour du 1er district judiciaire, il sera vendu, à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mercredi, 20 septembre prochain, à une heure de relevée.

Quatre lots de terre décrits comme suit, savoir:

1o. Un certain lot de terre situé dans l'ilet no. 24, faubourg Saulet, et désigné par le no. 8 sur un plan dressé par Chs. F. Zimpel, le 27 janvier 1832 et déposé en l'office de Wm. Christy not. pub. Le dit lot forme l'encoignure des rues du Prytanée et Clio, et mesure 29 pieds [illegible] pouces de face à la rue du Prytanée sur 105 pieds de profondeur, et face à la dernière, mesure américaine.

2o. Un certain lot de terre situé dans l'ilet no. 24, faubourg Saulet, et désigné par le no. 10 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, le 27 janvier 1832 et déposé en l'office du notaire susnommé; le dit lot mesure 29 pieds de face à la rue du Prytanée, sur 105 pieds de profondeur, mesure américaine.

3o. Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet no 24 faubourg Saulet et désigné par le no. 8 sur un plan dressé par le dit C F Zimpel, le 27 janvier 1832 et déposé en l'office du notaire susnommé; le dit lot mesure 29 pieds de face à la rue du Prytanée, sur 105 pieds de profondeur, mesure américaine.

4o. Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé en l'ilet no 24, faubourg Saulet, et désigné par le no. 9 sur un plan dressé par Zimpel, le 27 janvier 1832 et déposé en l'office du notaire susnommé; le dit lot mesure 29 pieds de face à la rue du Prytanée, sur 105 pieds de profondeur, mesure américaine, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

17 août FRED BUISSON, shérif.

Richard Murphy contre ses créanciers.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le samedi 2 septembre prochain, à une heure de relevée, les esclaves ci après dénommés, savoir:

Charles et sa femme Molly
Alexandre, Edouard, Patsey.
Marie Jeanne et son enfant Mary Ann
Marie-Louise, Lucie et son enfant James.

Frappé par les propriétés cédées par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions, comptant. FRED BUISSON, shérif et syndic.

1er août

L. S. [illegible] contre L Periot.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le Lundi 18 septembre prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre situés au faubourg de Washington, au bas [illegible] cette ville, désignés par les Nos 5 et 6, dans l'ilet No. 72, du dit faubourg, les dits lots sont contigus et mesurent chacun 29 pieds de face à la promenade des Bons-Enfans, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout mesure américaine, et conformément au plan dressé par L. Surgi, daté le 8 octobre 1836.

Les dits lots seront vendus [illegible] aux conditions suivantes, savoir: $666 66 2/3 payables [illegible] 13 juillet 1837; $7 [illegible] frais de Cour, comptant; la balance à être à échéance $666 66 2/3 payabl. à 12 mois du 13 juillet 1837, et la dite balance échue la dite somme de $666 66 2/3, et [illegible] payable comme suit $666 66 2/3 à [illegible] mois du 10 janvier 1837, et la balance à 18 mois de la même date, en billets endossés à la satisfaction du demandeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

15 août FRED. BUISSON, Shérif.

Francis C. Black, contre Samuel Chapman.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St-Louis, en cette ville, le mercredi le 6 de septembre prochain, à une heure de relevée les droits, créances et réclamations du dit défendeur entre les mains du sieur J D Early & H Anselung, pour la somme de $7100, saisis dans l'affaire ci-dessus.

24 août FRED. BUISSON, shériff

John Alexandre contre Melle Jane Kinsey Gaunt.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi le 18 septembre prochain à une heure de relevée.

Une certaine esclave nommée Lida, âgée d'environ 23 ans, saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant.

18 août FRED. BUISSON, shériff

Evariste Blanc contre Déoré et Bazajou.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, il sera vendu, samedi le 9 septembre prochain, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis & Chartres, en cette ville, à une heure de relevée,

Le nègre nommé JEAN, saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant. FRED BUISSON, Shérif.

8 août

Hennage et Herbault et autres contre J. B Michon, pour une c[ession] forcée.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de l'honorable cour du 1er district judiciaire, il sera vendu, le samedi 2 septembre prochain, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, à une heure de relevée,

La négresse Céleste, âgée d'environ 22 ans, un peu cuisinière et un peu blanchisseuse,

Conditions—à 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'esclave sera au péril de l'adjudicataire dès l'adjudication, et ne sera livrée qu'après l'accomplissement des conditions. FRED BUISSON, shérif.

1er août

Z[illegible] Oreo contre veuve L[illegible] Chenet Oreo.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du 1er district judiciaire, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi le 25 septembre prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre situé rue St. Pierre, entre les rues de Chartres et Royale, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue St. Pierre, sur cent pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mlle. Nancy O. Hara, de l'autre et dans le fond, par celle de Mme. veuve J. Garcia. Ensemble les améliorations qui s'y trouvent. Cette criée étant la revente et dernière, le dit lot de terre sera, adjugé au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qu'il sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet avec un[e] caution solvable et portant cinq pour cent d'intérêt, avec hypothèque sur le dit lot de terre, jusqu'à parfait paiement.

24 août FRED. BUISSON, shérif.

Réunion de la direction de la Société d'Agriculture de la Louisiane.

20 Janvier 1837

RESOLU qu'une récompense de $2000 sera décernée à la personne qui, d'ici à un an prouvera à la direction de la société, à la satisfaction d'icelle, que le coco peut être [illegible] comme article de commerce. Pour copie conforme.

23 jan—6 m FR. ROUSSEAU, secrétaire.

MOUSSELINE—5 balles mousseline d'un nouveau patron, convenable pour les marchés mexicains, en magasin et à vendre par

KOHN, DARON & Co.
No. 26 rue Bienville.

20 juillet

SANGSUES

PLUSIEURS milliers de Celles en bonnes Sangsues à vendre à la pharmacie du soussigné.

A. A. PEYCHAUD
Rue Royale No. 123

6 juillet

A VENDRE par M. S Cucullu, Lapeyre & Co. rue Toulouse, No. 27.

346 caisses Sucre blanc de la Havane, [illegible] qualités, 100 [illegible] Tabac en feuille de Marsau [illegible], 80 [illegible] cigares de la Havane, de différentes qualités.

6 juillet

Ventes par le Shérif.

Etat de la Louisiane—Paroisse de Jefferson, Greffe. James Q. [illegible]

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, samedi 2 septembre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur sur la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et vente, savoir:

Trois certains lots de terre situés dans la ville de Lafayette, dans la paroisse ci-dessus, dans le faubourg des Religieuses, désignés par les Nos. 1, 2 et 3, sur un certain plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la paroisse de Jefferson, daté du 16 mai 1836 et déposé en l'étude de Théodore Seghers, dans le livre des plans sous le No. 17.

Le No. 1 forme l'encoignure des rues du Camp et St. André, mesure 30 pieds de face à la rue du Camp, 154 pieds de fond à la rue St. André et 120 pieds un pouce et demi sur la ligne qui le sépare du lot No. 2.

Le lot No. 2 contigu au lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue du Camp, 120 pieds un pouce et demi de profondeur sur le lot No. 1 et 122 pieds trois pouces de profondeur sur le lot No. 3

Et le No. 3 contigu au lot No. 2, mesure 26 pieds de face à la rue du Camp, 122 pieds 3 pouces de profondeur sur le lot No. 2, et 105 pieds 4 pouces et demi de profondeur sur le lot No. 4; le tout mesure anglaise, pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur.

Conditions de la vente—La somme de six cent soixante et dix huit piastres avec intérêt sur $675 à dater du 27 mai 1837 jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès comptant, et la balance pour rencontrer le paiement de deux billets, de la somme de $675 payable le 27 mai 1838 et un d'égale somme payable le 27 mai 1839, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

29 juillet—3 fps MANUEL J GARCIA, Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—John [illegible] v. Mathew Watson—Cour de District—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de La Fayette, Jeudi 7 Septembre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur sur la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et vente, savoir:

Un certain carré de terre, désigné par l'ilot No. six, dans Bloomingdale, dans la Paroisse susdite, contenant vingt terrains, numérotés depuis un jusqu'à vingt inclusivement, le dit ilet mesure trois cents pieds, face à la rue Etat [State Street], deux cent quatre-vingt pieds cinq pouces trois quarts, face à la rue de la Levée, deux cent soixante et quinze pieds six pouces, face à la rue Preston et trois cents pieds sur la ligne de division de la propriété de Mr D. F. Burthe, le tout mesure anglaise, d'après un plan dressé par Benj[amin] Buisson arpenteur de la Paroisse susdite, en date du 12 Novembre 1836, et déposé en l'étude de Wm. T. Lewis, notaire public, à la Nouvelle Orléans, ainsi que les améliorations et dépendances appartenant à la dite propriété, pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur.

Conditions de la vente. Quinze cent cinquante piastres avec intérêt de dix pour cent, à dater du 30 juin 1837, jusqu'à parfait paiement, 9 frais du procès, et le frais du procès, comptant, et le reste payable en termes pour rencontrer le paiement de trois billets d'égale somme, qui ne sont pas encore échus, et payable chaque à un, deux, et trois ans, à dater du 17 Décembre 1836.

5 août MANUEL GARCIA, Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Honoré F. Debleux, contre Celia Berry, [illegible]—Cour de district—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues Jackson et Levée, ville Lafayette, jeudi 28 septembre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à un certain carré de terre à [illegible] dans la [illegible] faubourg [illegible] avec tous ses [illegible], dépendances &c. Le dit carré de terre est désigné par la lettre A. No. 66, sur un plan figurant le [illegible] par devant Wm B[illegible] notaire public, le 12 décembre 1836, compris entre les rues Madison, Cambronne et Carrollton, ayant 300 pieds, mesure anglaise, sur chaque rue et contenant vingt-quatre lots, désigné par un plan [illegible] de la ville de Carrollton sur le No. 66; pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur.

Conditions de la vente—La somme de cinq cents piastres avec intérêt à dater du 1er. avril jusqu'à parfait paiement et les frais du procès, comptant; et le surplus de la dette payable à des termes qui rencontrent les échéances de deux billets [illegible] pour la dite propriété, de la somme de $750 chaque, un payable le 1er. novembre 1837, et l'autre le 1er. novembre 1838.

26 août MANUEL J. GARCIA, shérif.

Avis judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable C. Maurian juge, no. 9857 F. Villio[r] Bienvenu contre ses créanciers, et les créanciers de V. Bienvenu et Bragot. Sur lecture et enregistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers des insolvables ait lieu en l'étude de L. H Féraud, not. pub. le samedi 2 septembre prochain, afin de délibérer sur les affaires des dits insolvables, et en même temps, toutes poursuites contre leurs personnes et leurs propriétés sont, et demeurent suspendues.

Nouvelle-Orléans le 31 juillet 1837.

Signé CHARLES MAURIAN, juge.
Par ordre de la Cour.
ARMAND GUYOL, député greffier.

1er août—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Mercredi 23me jour d'août 1837. Présent l'honorable J. Bermudez, juge de la cour des Preuves et président en l'absence du juge Watts—G. G. Glenny contre ses créanciers, no. 14413—Sur motion de Mr C. N Delery, avocat du pétitionnaire, qui a démontré à la cour que l'assemblée des créanciers du pétitionnaire qui devait avoir lieu le 22 du courant, par devant Mr Gustav. Le gardeur, notaire public, n'a pu se faire en conséquence de la démission donnée par ledit notaire; il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers aura lieu le lundi 4me jour de septembre prochain, à 10 heures du matin, par devant Mr Jules Mossy, notaire public, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire; et qu'en attendant, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.—Extrait des minutes.

24 août—3—lio G. W. LEWIS, Député Greffier.

CHEVAUX EPAVES

ARRETE et conduit à l'écurie de M. Atteba, près de l'encoignure des rues St Pierre et Toné, par la garde de la [illegible], un [illegible] un Cheval bai, [illegible] gauche un très peu, ayant trois pieds blancs, boitant un peu, et la queue courte.

Aussi le même jour, un Cheval bai ayant les deux pieds de derrière blancs et marqué M M sur l'épaule gauche de devant, la queue courte et une petite étoile sur le front.

Avis est par le présent donné aux propriétaires des dits chevaux de les retirer sous dix jours, en payant l'amende, et les frais, autrement les dits chevaux seront vendus suivant les ordonnances de police, par P. A. Guillot, encanteur.

29 août JOSEPH MAURICE, Capitaine.

DANS la cour des Orphelins, pour la ville et comté de Philadelphie—Dans l'affaire de la succession de J. B. [illegible] Avis est par le présent donné à toutes les parties intéressées, que l'auditeur nommé pour examiner, régler et ajuster le compte de Nicholas Cauvin, exécuteur de J. Baptiste Pierre Jaubert, décédé, et pour la distribution du reste [illegible] dans les mains du dit exécuteur [illegible] intéressés [illegible] à son bureau no. 6 York Buildings, Walnut street, dans la ville de Philadelphie, le mercredi, 20me jour du mois de septembre 1837, à 4 heures du soir.

Philadelphie [illegible] 1837 22 août—5

CHARBON DE LEHIGH—150 tonneaux charbon de Lehigh, récemment reçu de Philadelphie, pour la [illegible] S'adresser à
JAMES REED & Co.
35 Royale.

24 août

A VENDRE—Du bois de charpente, de la brique, du bois [illegible], et une chaudière pour un [illegible], s'adresser à Mr Turpin faubourg Marigny, résidant rue de la Levée, No 48, qui en représentera [illegible]

19 août B. MARIGNY.

PLOMB EN SAUMONS—200 barres de plomb [illegible] et en débarquement du bateau à vapeur [illegible] à vendre par
GOUFFREY GLOSSMAN & Co.

19 août—6

MAIS—2000 boisseaux, qualité supérieure, en magasin, à vendre par
SOMERS & ALEXANDER,
No. 84, rue des Magasins.

19 août—6,

JAMBONS—Plats côtes, quelques barcauds à vendre par
LAYET & AMELUNG,
17, rue du Commerce.

19 août

PLOMB—230 saumons, en magasin, à vendre par
19 août LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

JAMBONS—Enveloppés et prêts à la chaux, de qualité supérieure, à vendre par
19 août LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

MADERE—4 pipes de Madère supérieur, à vendre par
SLOAN & BROTHER,
no 29 Nouvelle Levée.

19 août

200 barils vieux whiskey de Monongahela, en magasin et à vendre par
SLOAN & BROTHER,
no. 29 Nouvelle Levée.

19 août—12

CAFE, SUCRE.—611 sacs Café et 50 caisses Sucre blanc, en débarquement et à vendre par
J. PRATS & fils.

17 août

CHECKS DE BANQUE—Sur New-York et Philadelphie, à vue, à vendre par
17 août—4 ROBINSON & Co. 45 rue du Camp.

LE soussigné offre à vendre—100 caisses citrons [illegible] de Messine; 100 barils de Philadelphie, assortis; 20 rouleaux corde de Manille.

8 août A S BARKER, 69 1/2 de la Commune.

EN débarquement du brick Vernon, venant du Havre, 250 paniers Vin de Champagne de Jolly, de qualité supérieure.

6 juillet LATASTE & BRULATOUR

EAU-DE-VIE DE BORDEAUX—9 pipes Eau de vie de Bordeaux, en magasin et à vendre par
KOHN DARON & CO
No. 26, rue Bienville.

20 juillet

LILLY & FERGUSON—Peintres d'enseigne et de bâtiment, rue de la Douane no 76. Reconnaissants de l'encouragement qu'ils ont reçus, ils tâcheront de mériter de plus en plus la confiance de leurs amis et du public en général. Ils prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont constamment à vendre tous les articles concernant leur commerce, qu'ils donneront à des prix très modérés. 18 av

POLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes d'ornements et de bâtiments, place de la bourse no 25 près de la poste.

Les soussignés, espérant par leur exactitude et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Transparents et draps aux militaire, imitations de bois, marbres, ainsi que les peintures des bateaux à vapeur, s'exécutent avec la plus grande promptitude.

24 av

L. DEPORTES, Chirurgien-Dentiste, rue de Canal, no 130. Les études longues et actives dans la partie scientifique de son art, faites sous la direction de premiers maîtres, une parfaite connaissance de la partie mécanique relative à sa profession, une pratique de nombreuses années suivie avec succès ont, il ose espérer, droits à la confiance publique.

N. B. L. D. traite les maladies de la bouche, les caries cavités osseuses voisines, la perforation et la division de la voûte palatine; cette partie de la chirurgie étant du ressort de dentiste-opérateur.

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. 23 entre les rues de la Douane et Canal; la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
PEET & NORTH,
rue de Chartres No 12

6 mai

EN débarquement du Huntsville, de New York, 50 barriques de Vin rouge, Médoc vieux. 50 paniers fins, bonne qualité.

6 juillet LATASTE & BRULATOUR

TRAITES—Traites sur Baltimore, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
L. MILLAUDON & Co.

A LOUER

La haut de la maison occupée par M Wm. [illegible], [illegible] de Chartres [illegible]

EDWD. GOTTSCHALK.
No. 100, rue de Chartres.

20 juillet

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DE DOYLE.

Vente par le Régistre des Testamens.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera le Lundi, [illegible] Octobre, 1837, à midi, exposé en vente publique à l'encan à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Thomas Doyle, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, désigné par le numéro six de l'ilet numéro vingt sept, borné par les rues du Canal, Frére, Perdido et Girod, dans le faubourg Ste. Marie, de cette ville, et ayant, mesure américaine, vingt-deux pieds deux pouces six huitièmes de face à la rue du Canal, et cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot numéro sept, de l'autre côté par le numéro cinq, et dans le fond par le [illegible] le tout conformément à un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général de cet Etat, le 27 décembre 1833, et annexé à un acte passé en l'étude de Louis T. Caire, notaire, le 31 du même mois; ce lot de terre est le même que le dit feu Thomas Doyle a acquis de John M. Donogh, de cette Paroisse, par acte au rapport du dit notaire Louis T. Caire, en date du 21 décembre 1833

Conditions de la vente comptant.

31 août W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens

N. B.—L'acte de la vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, par devant David L. Coy, notaire public.

SUCCESSION DE WEIL—Vente par le Régistre des Testamens—Samedi le deux septembre mil huit cent trente sept, à quatre heures de l'après midi, à mon bureau situé à l'encoignure des rues Ste Anne et Condé en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de Michel Weil décédé, les effets mobiliers, dépendants de sa succession, consistant en marchandises sèches.

Conditions comptant.

31 août W. F. C. DUPLESSIS,
régistre des testamens.

SUCCESSION DE GRUBER—Vente par le Régistre des Testamens—Mercredi, le 13 septembre 1837, à quatre heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Bayonne et Girod—En vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de John Grub[er] décédé, les effets mobiliers dépendants de sa succession, consistant en liqueurs etc. Conditions comptant.

31 août W. F. C. DUPLESSIS,
régistre des testamens

Vente par le Régistre des Testamens.

Succession de Richard

LUNDI le quatre septembre 1837 à quatre heures de l'après midi, à mon bureau, En vertu d'un ordre de vente par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 16 août 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession d'Etienne Richard, décédé, les effets mobiliers dépendants de sa succession.

Conditions comptant.

29 août W. F. C. DUPLESSIS.
Régistre des Testamens

SUCCESSION DE JONES—Vente par le régistre des testamens—Mercredi le vingt sept septembre, 1837, à midi, à la bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du trente un mai 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Sarah Jones, épouse décédée de Michel Jones et aussi pour compte du dit Michael Jones, la propriété foncière ci-après décrite.

Un lot de terre situé dans le faubourg Annonciation en cette ville, formant l'encoignure des rues Levée et Céleste, et mesurant soixante pieds de face sur la première rue, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la dernière rue, ensemble les améliorations qui sont dessus, étant la même propriété que le dit Michel Jones acquit de Jacques F. Enoul Livaudais, par acte passé devant Carlile Pollock, notaire public, le 27 janvier 1837.

Conditions de la vente: mille piastres comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des testamens.

N. B. L'acte de vente se passera pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 août

SUCCESSION DE DOLON, h. d. c. l.—Vente par le régistre des testamens—En vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 7 août 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, jeudi, 14 septembre, 1837, à midi, pour compte de la succession de feu Pierre Dolon, h. c. l, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Deux terrains, situés rue de l'Union, entre les rues St. Jean Baptiste et St. Avid, au nouveau faubourg Marigny, 3me. Municipalité, ayant trente pieds de face et cent vingt pieds de profondeur, sur lesquels est une maison en bois, divisée en deux appartements, deux galeries et trois cabinets.

Conditions de la vente: moitié comptant, et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,

10 août Régistre des Testamens

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs par devant Louis Féraud, not. pub

SUCCESSION DENIS—Vente par le Régistre des Testamens—Jeudi, 14 septembre, 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la N. Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 5 août 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu François Xavier Denis.

Un terrain, situé au faubourg Marigny, Troisième Municipalité, rue d'Amour, entre les rues St. Antoine et l'Espagnole, mesurant trente pieds de face à la rue d'Amour, sur cent vingt pieds de profondeur; ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente:—Moitié comptant, et la balance à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et assuré par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

10 août W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.

N. B L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Louis Féraud, not. pub.

SUCCESSION DE DOYLE.

Vente par le Régistre des Testamens.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 juillet 1837, il sera le vendredi 1er. septembre 1837 à midi, exposé en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Thomas Doyle, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, désigné par le numéro six de l'ilet numéro vingt sept, borné par les rues du Canal, Frére, Perdido et Girod, dans le faubourg Ste. Marie de cette ville, et ayant, mesure américaine, vingt-deux pieds deux pouces six huitièmes de face à la rue du Canal, et cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot numéro sept, de l'autre côté par le lot numéro cinq, et dans le fond par le [illegible], le tout conformément à un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général de cet Etat, le 27 décembre 1833, et annexé à un acte passé en l'étude de Louis T. Caire, notaire, le 31 du même mois; ce lot de terre est le même que le dit feu Thomas Doyle a acquis de John M. Donogh, de cette paroisse, par acte au rapport du dit notaire Louis T. Caire, en date du 31 décembre 1833.

Conditions de la vente: Un quart payable comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assuré par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

29 juillet W. F. C. DUPLESSIS.
Régistre des Testamens.

N B—L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, par devant David L McCoy, notaire public.

COUR DES PREUVES—Attendu que Frederick R[illegible], présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Nicolas Clement, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
W. F C DUPLESSIS,
29 août Régistre des Testamens.

SUCCESSION DE RISINGSTON.

Vente par le Régistre des Testamens.

LE LUNDI, 18 Septembre 1837, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 mai 1837 et conformément à l'article 990 du code de procédure j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis pour compte de la succession de feu Henri C. B Risingston la mulâtresse nommée Charlotte, âgée de vingt-cinq à vingt six ans, bonne couturière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente: douze mois de crédit; l'acquéreur devra fournir caution à la satisfaction du juge de la dite Cour des Preuves et de la curatrice, et hypothèque sur la susdite esclave Charlotte.

W. F. C. DUPLESSIS,
29 août Régistre des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Thomas Conduit a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Daniel Murphy décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS,
21 août régistre des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Henry Picson a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Baptiste Montboucher, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux qu'il peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,
21 août Register des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que, William Edward Bunce a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu le docteur Abraham Perlier, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. F C DUPLESSIS,
24 août Rég des testamens.

DANS la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Succession de feu Numa Joseph Clouet, h. c. l.—Vu la pétition qui précède, il est ordonné que l'inventaire y mentionné soit enregistré et homologué, et qu'une assemblée des créanciers du défunt soit convoquée par devant Félix Grima, notaire public, pour le lundi vingt-cinq quatre jour de septembre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, à l'effet de nommer un ou plusieurs syndics et de fixer les termes et conditions auxquels les biens seront vendus; le présent ordre [illegible] [illegible] Rodolphe [illegible] nommé par la Cour pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, ce 22 août 1837.

Signé J. BERMUDEZ, juge.
Pour copie conforme à l'original,
Nouv lle-Orléans, ce 24 août 1837.
W. F. C. DUPLESSIS,
24 août—3m Régistre des Testamens.

DOUBLONS Espagnols—500 Doublons à vendre par
ROBINSON & Co
No. 45, rue du Camp.

25 juillet

VIN de Champagne—500 paniers de [illegible] qualité supérieure, et d'importation récente, en magasin, et à vendre par
KOHN, DARON & Co.
No. 26 rue Bienville.

26 juillet

MAISON DE VALEUR A VENDRE.

Située dans la Paroisse St. Jacques, à 60 milles au dessus de la Nouvelle Orléans, mesurant [illegible] arpents de face, sur 40 de profondeur, bien entourée, avec une belle maison de résidence, et dépendances, situé près du collège Jefferson, [illegible] du bon commercial pour être un des lieux les plus agréables de la campagne. Pour de plus amples renseignements—S'adresser à

10 août—Si[illegible] P. MANY.

AVIS—A louer un magasin à deux étages, situé rue Toulouse entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser au bureau du Président de l'Association Consolidée. 1er août

MAGASIN A LOUER.

Le joli et beau magasin au No. 25, rue de Chartres. S'adresser sur les lieux.

25 juillet

A LOUER.

La belle maison No. 157 rue du Canal. S'adresser à WM G HEWES & Co.
No. 34 rue du Camp.

25 juillet

A LOUER.

Deux Maisons en briques à deux étages, Nos. 140 et 144, rue du Bassin, situées près du vieux Bassin; on en donnera possession le 1er. août. S'adresser à
W. BOMAN,
No. 164, rue du Bassin.

10 juillet

A LOUER—Une maison à Carrollton, convenable pour tenir une pension ou un magasin de comestibles. S'adresser à
SALOMON COHN, à Carrollton.

24 juin

A LOUER—Le tout ou une partie seulement de la maison située rue du Canal, no 128. La situation est on ne peut plus agréable, les appartements sont bien divisés.

10 juin S DEPOORTER.

A LOUER—Jusqu'au 1er octobre prochain. La belle et spacieuse maison avec cuisine et maison, située no 68 rue Royale près la rue Bienville; le loyer est très modéré. S'adresser au bureau du shériff.

10 juin FRED. BUISSON, shériff.

A LOUER, jusqu'au 15 novembre prochain, une Maison avec Magasin dans la rue Royale. S'adresser pour les conditions à
H C CAMMACK & Co

3 juin

A LOUER

Jusqu'au 1er. de novembre prochain, et à des conditions avantageuses, le magasin no 30 Vieille Levée, second porte après la rue Bienville. La possession en sera donnée immédiatement, et s'il est demandé, le locataire aura le privilège de le louer pour une autre année, aux mêmes conditions que les présentes. S'adresser sur les lieux, à M. A. Prolland ou à
ROBERT LAYTON,
No. 33. Vieille Levée

29 mai

A LOUER—Plusieurs chambres situées au dessus de notre magasin, encoignure des rues de Chartres et Conti
E. LEFEBVRE & frère.

24 mai

A LOUER—Un appartement sur la rue, pour tenir un office, au second étage du magasin No. 38, rue du Camp. S'adresser sur les lieux à JOHN CROSBY.

Maison garnie à louer à Biloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, no. 21.

22 av—2, pa

AVIS.

HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane,) maintenant ouvert pour la réception des pensionnaires, et sous la direction de M. J. R. Hamilton dernièrement de Covington. Sa situation et ses avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge. C'est assez de dire que l'Hôtel, les traités bien tenu, que les commandes seront [illegible] ce qu'elles n'ont été jusqu'à ce jour.

[illegible] J. K HAMILTON

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie du chemin en fer de la Nouvelle Orléans et Nashville.

LES actionnaires de cette Compagnie sont notifiés par les présentes, que, par une résolution du la direction adoptée le 19 de ce mois, la demande qui leur a été faite le 13 février dernier du paiement de cinq piastres par chaque action, a été rapportée, et lesdits actionnaires sont en outre.

Notifiés que:

ATTENDU que par une résolution de la direction adoptée le 19 de ce mois, il a été adressé aux actionnaires de la compagnie du chemin à coulisse de la Nouv.lle Orleans et de Nashville une demande de paiemens sur leurs actions qu'ils possèdent, savoir: deux piastres par chaque action, payable le 1er septembre prochain; deux piastres par chaque action payable le 1er. décembre prochain, et deux piastres par chaque action payable le 1er. mars prochain.

En conséquence, il est décidé que le secrétaire de cette compagnie notifiera les actionnaires, par la voie des journaux de cette ville, que conformément à la sixième section de la charte, d'eux [illegible] sur les paiements exigés au fondement de ladite compagnie pendant le terme de soixante jours, à partir de la date pour laquelle ils sont exigible, sous la condition expresse, que si les paiements ne sont pas régulièrement fait à l'expiration dudit terme de soixante jours, dans ce cas l'action ou les actions, sur lesquelles les paiements seront dus, seront confisquées au profit de ladite compagnie, d'après les dispositions de la charte formelles et positives sur ce point. C'est pourquoi en conformité à la dite demande, tous ceux des actionnaires de ladite compagnie qui jugeront convenable d'ajourner les paiemens sur leurs actions pendant chaque terme de soixante jours que la charte leur permet, auront la facilité de le faire en payant à l'expiration de chaque terme, un demi pour cent par mois sur la [illegible] charte, de [illegible] jusqu'au 31e jour d'octobre prochain, que le paiement de deux piastres par chaque action demandé pour le 1er décembre prochain, [illegible] jusqu'au 30 janvier prochain; et le paiement de deux piastres par chaque action demandé pour le 1er mars prochain.

juin A. R. McNAIR, secrt.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ

Le 10 juin 1837

Cette Institution tirera des chèques sur Natchez à 1 pour cent d'escompte; Natchez à 1 pour cent d'escompte. Vicksburg 1 pour cent d'escompte.

JAMES H. MARKS,
faisant fonction de caissier.

13 juin

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 21 juin,

AVIS est donné par les présentes aux actionnaires que d'après une résolution adoptée aujourd'hui par la direction, l'époque fixée pour le paiement de la balance du capital a été reculée jusqu'au 21 janvier 1838.

22 juin RICHARD RELF, caissier.

AVIS—Les livres de souscription au canal du Lac Borgne seront ouverts le 20 de ce mois au bureau de M P. J Tricou, rue St. Louis entre Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. P J Tricou et Le Duvigneaud.

Par ordre des commissaires.
6 av DUVIGNEAUD, secrétaire.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE ET DES BAINS

Il a été arrêté par la direction, que le paiement de actions se ferait comme suit:

10 pour cent comptant, et pour la balance les actions fourniront leurs billets à un [illegible], payables de 4 en 4 mois, endossés à la satisfaction de la direction

Par ordre de la direction

J. B. S ST AMAND,
15 mars Secrétaire protem.

Compagnie de l'Hotel de la Bourse et des Bains.

EN vertu d'une résolution des directeurs, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant quinze jours (les dimanches exceptés), à dater du 15 de ce mois, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 2 P. M. dans la salle du Conseil, 2me. municipalité, sous la surveillance de deux directeurs.

Par ordre de la direction,
J. B. S ST. AMAND,
19 mars Secr protem

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons, et sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque du Commerce. 3 nov

A VENDRE.—Un beau et élégant CABRIOLET, nouvellement arrivé de France, et fabriqué par LEPINE. S'adresser à M. T. Gaillard, rue d'Orléans, maison Vignié. Pour le voir, maison du docteur Lambert, rue Royale. 20 juillet.

EAU DE VIE ESPAGNOLE—700 barils Eau-de-vie Espagnole, 60 pipes Vin rouge, 60 barils Vin blanc, 26 sacs Amandes, 00 livres Safran et 4 caisses Sureaux, en débarquement du brick Eliza, de Gibraltar, à vendre par J. PRATS & fils.

17 août

BLANC-DE-BALEINE ET WHISKEY—200 caisses blanc de baleine à vendre par caisse ou plus; 60 barils whiskey rectifié, à vendre par baril ou plus, à bon marché et pour du comptant au no. 160 rue des Magasins. 10 août—6

LE docteur T. GAULLARDET, médecin de la faculté de Paris, ancien élève des hôpitaux, membre de la société anatomique de Paris et de l'académie scientifique de l'Ile de Corse, a l'honneur de prévenir le public et ses connaissances qu'il met ses soins à leur disposition pour toutes les maladies des dames, des hommes et des enfants, les accouchements, et les opérations de grande et petite chirurgie.

Sa demeure est rue d'Orléans, près la rue Royale, maison de Mr. Vignié. Th. GAILLARDET.

6 juin—qj

LES soussignés offrent à vendre, un assortiment général de Marchandises pour le marché mexicain.

488 pièces Toile de Dundee, pour emballage,
44 pièces Toile d'emballage du Kentucky,
50 rouleaux cordages du Kentucky,
28 boucauts eau de-vie supérieur, du Old Lone don Dock,
50 caisses Hockheimer, 25 dito Liebfraun milch,
5 caisses Rudesheimer, 100 dito Niersteiner,
130 paniers champagne, marque de Joly,
200 paniers Nectar Mousseux, marque de Lambert & Co
100 paniers œil de Perdrix,
50 douzaines vieux vin de Porto et de Sherry.
W. F VIGERS & CO.
No. 30, rue Bienville.

13 juillet—12

A VENDRE.

UN magnifique Harnais Anglais, venant d'être reçue et à vendre au No 110, rue de Chartres.

8 juillet

LIQUEURS—20 caisses Liqueurs superfines, de la Martinique, à vendre par
A. CAPDEVIELLE & Co.
Rue Toulouse, no 19

6 juillet

M SRS. DOLBEAR & FRERES,

LA méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour dessiner particuliers et publiques, a été reçue et est en vente aux académies d'écriture, rue de Chartres, no. 8, Nouvelle Orléans; Broadway, no 189, New York, et rue Dauphine, Mobile.

On donnera des leçons à domicile aux dames qui le préféreront.

On donnera aussi des leçons à des classes qui se formeront dans une partie quelconque de la ville. On aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture. 13 juin

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisses de Carrollton, encoignure des rues Baronne et Poydras.

15 juin SALOMON COHN

R. H. BRUNET, Encanteur,
TIENT SON BUREAU AU
No. 91 Rue de la Commune.

[illegible] avril—3m

EN magasin, d'importations antérieures, Vins fins, en caisses et en barriques, blancs et rouges, de Bordeaux. Madère et Champagne—Eau de vie en [illegible] quarts de pipe, de Dupuy et autres; Vinaigre d'Angers—Vinaigre d'Orléans—Genièvre de Hollande de Ooy & fils de Rotterdam—1000 bouteilles de Sardines à l'huile de Cette—quelques caisses coutelleries assorties—blanc [illegible] de Marseille en [illegible]

LATASTE & BRULATOUR
[illegible], rue St. Louis.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres effets-mobiliers quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui auront resté pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité, sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Duillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qu'il appartiendra.

10 mai D. PRIEUR, maire

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

EN vertu des ordonnances de police, avis est donné qu'à compter du lundi 3 juillet prochain, jusqu'au 1er. septembre suivant, il sera distribué, chaque nuit, des [illegible] aux chiens qui seront trouvés errants dans les rues de la troisième municipalité.

Le 26 juin 1837. D. PRIEUR, maire

A LOUER ou à vendre pour être enlevé, le moulin à scie situé de l'autre bord du fleuve, vis à vis la presse à coton de la Levée. S'adresser à
J. B. OLIVIER.

12 août—6

ABSINTHE SUISSE—60 caisses, garantie réelle et de 1re. qualité, et 6 caisses Kirch, à vendre chez
J. E. LORELHE,
encoignure Royale et Douane.

12 août

$7 Sacs café de la Havane, 200 jarres d'huile; 500 do d'Olive; 250 barils de vin doux; 125 tonneaux sel de Cadix, à vendre par
A. M. DE MIRANDA,
no. 85 rue St. Louis.

12 août

FARINE 200 barils farine, reçue et à vendre par
JOSEPH LANDIS,
No. 14, rue Poydras

12 août

MACQUEREAUX 500 barils no. 2, premier qualité, à vendre par.
QUARLES & Co.

12 août

AVIS—La société existant ci-devant sous la raison de Dubois & Garretson, a été dissoute. Le soussigné liquidera les affaires de la maison en cette ville, et requiert toutes les personnes qui doivent à ne payer au plus tôt, et toutes celles qui ont des réclamations à les présenter pour être soldées.

10 août—7 H GARRETSON.

DEMANDE DE NEGRES—On désire louer trente à quarante nègres, robustes pour travailler dans la ville, de bons gages seront donnés. S'adresser immédiatement au bureau du trésorier de la seconde municipalité, encoignure Iberia et St. Charles.

17 août—7

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Pierre Lafaye, doivent s'adresser pour règlement, au soussigné, son exécuteur testamentaire, qui invite également les débiteurs de la dite succession de régler leurs comptes.

17 août—4 R CADILLAN.
rue de Chartres no. 198.

A LOUER—Deux jeunes nègres de 17 à 18 ans, actifs et très intelligens. S'adresser au bureau de la Banque du Gaz.

17 août—6 G. ROMAIN.

CAFE—1000 sacs café vert de la Havane, en débarquement et à vendre par
J. B. SUMNER,
no. 55 rue du Camp.

17 août

EAU DE VIE DE BORDEAUX—54 demi pipes en magasin, à vendre pour cartes, [illegible] par
SLOAN & BROTHER,
no 39 nouvelle Levée.

17 août

MAIS—1000 sacs en magasin et à vendre par
SLOAN & BROTHER,
no 39 Nouvelle Levée.

17 août

250 caisses vin rouge, marque approuvée, en magasin et à vendre par
SLOAN & BROTHER,
no 29 nouvelle Levée.

17 août

GRAISSE—Quelques barils de graisse d'ours qualité supérieure, à vendre par
EASTMAN & BROTHERS,
no 30 Vieille Levée.

17 août

PORC—Mess prime en magasin et à vendre par
EASTMAN & BROTHERS.
no. 30 Vieille Levée.

17 août

ON demande un nègre, bon sujet pour mener un dray. S'adresser, rue Royale no 45, entre les rues Bienville et Douane.

17 août C W A VOIGT & Co.

AVOINE—50 sacs avoine, en débarquement du steamer Vandalia, à vendre par
LAVILLEBEUVRE & WALTON,
17, rue Magasins.

17 août

MAIS—50 sacs maïs, en magasin, à vendre par
LAVILLEBEUVRE & WALTON,
17, rue des Magasins.

17 août

GENIEVRE DE HOLLANDE—25 pipes genièvre de Hollande, d'une qualité et d'un goût supérieur, venant des Docks de Londres, en débarquement de l'Ambassadeur, de Liverpool, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER
45 rue Bienville.

17 août

ROBERT H. WHITE, No. 34, rue Gravier, offre à vendre en débarquement et en magasin:

Eau-de-vie de Bordeaux, Eau-de-vie de Champagne, Sherry, Madère de Marsala, Rhum [illegible], Rum de la Nouvelle Orléans, Vinaigre, Sirop de Limon, Huile de baleine, [illegible], Maquereaux No 3 [illegible] &c &c

15 août

BOTTES SOULIERS, ET BRODEQUINS—52 caisses propres pour la saison, en débarquement du brick Horace, à vendre par
R. G. HIBBS,
No. 12, rue de la Douane.

15 août

RESINE—250 barils Résine en débarquement du brick Horace, de Boston, et à vendre par
ROBERT H. WHITE,
No. 34 rue Gravier.

15 août

CAFE—151 sacs bon Café de la Havane, venant d'être reçus et à vendre à des conditions avantageuses, et le prendre à bord. S'adresser à
J. ROBERT & Co.,
No. 47, rue Bienville.

12 août

LIQUEURS—70 barils vieux Whiskey de Monongahela.
2 pipes Madère de l'Inde, vieux,
2 demi pipes vieille Eau-de-vie de Cognac,
10 quarts de pipes vin de Tenerif,
7 barriques vin [illegible]
5 barils Eau-de-vie américaine,
15 barils Malaga doux,
18 [illegible] Eau-de-vie de pêche,
8 paniers huile d'olive française,
6 [illegible] Madère [illegible]
10 milliers cigares de la Havane, à vendre par
P. H. GALLWAY,
No. 31, rue de la Commune.

VINS, THE, &c.—10 boîtes Thé Hyson Skin, 30 do de Young Hyson, 30 demi boîtes dito, 60 [illegible] de 6 livres dito, 10 caisses Thé d'Hyson en boîtes de ferblanc, 135 caisses Monardeau doux, 50 quarts de pipes Vin de Canarie, 34 do [illegible] Vin de St. Lucar, 12 do Vin Madère de Marseille, 1 pipe vieux vin de Xérès, 3 pipes Madère 1. P. 2 do [illegible] 4 demi pipes vin St. Lucar, 250 caisses vin de St. Estèphe Médoc, à vendre par
COIT & Co. No. 20 rue de la Douane.

80 BARILS Vin doux de Malaga, 150 barillets Malaga doux, 1000 quarts de caisses Raisins en grappes, 60 sacs Café de la Havane, à vendre par
A. M. DE MIRANDA,
rue St. Louis.

27 juillet

SUCRE A BON MARCHE

12 livres bon Sucre, } Pour 1 piastre.
14 livres moins beau. }

Au magasin d'Antoine Marchand, encoignure des rues de la Vieille Levée et Ursulines.

On trouve aussi au magasin: Remède et Pilules de le Roy, Canaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Clé aux Bleds, Machines françaises, Serrures et Ferrements de tout [illegible]

31 mai—2 m

RUE BOURBON, No. 327.

INSTITUT

Polyglotte, Scientifique et Industriel.

Directeur: H. MAGNIN,

PROFESSEUR DE LETTRES ET DE SCIENCES.

(Extrait du Prospectus général.)

Objets de l'Enseignement.

Lecture, Ecriture, Orthographe; Grammaire générale;—Grammaires particulières; Langues anciennes: Hébreu, Grec, Latin:—Langues modernes: Anglais, Français, Espagnol:—Précis d'Histoire Ancienne, Romaine, Moyen-âge et Moderne:—Abrégé de Géographie:—Elemens d'Astronomie:—Rhétorique:—Philosophie:—Littérature:—Comptabilité:—Tenue des livres:—Droit commercial:—Mathématiques: Arithmétique, Algèbre élémentaire, Géométrie, Géométrie analytique, Algèbre supérieure. Analyse appliquée aux trois dimensions, Calcul différentiel et intégral, calcul des différences;—Géométrie de l'arpentage et Géodésie pratique:—Principes du Dessin et du Lavis de la carte topographique:—Elémens de Mécanique, Description de machines; Alphabet de physique et de chimie:—Petit cours de Physiologie et d'Histoire naturelle

HONORAIRES.

Depuis $4 jusqu'à $12 par mois.

ECOLE DU SOIR,

Depuis 6 heures du soir jusqu'à 9

H. MAGNIN tient ouvert un cours spécial pour les personnes qui se destinent aux professions commerciales et industrielles. 7 jan

EN vente chez LELIEVRE, Libraire, encoignure Royale et Ste. Anne,

Portrait lithographié de Mr. Villeré, ancien Gouverneur de la Louisiane.

Bataille de Waterloo, peint par Steuben, gravé par Jazet.

Bonaparte à Jaffa, par Gros, gravé par Laugier.

Vues de Paris, encadrées et en feuilles.

Images de Saints, gravées et lithographiées, noires et coloriées.

Description de la cérémonie du Sacre de Napoléon, ouvrage magnifique.

Académies et principes de dessin.

Explications du Maréchal Clauzel

Crayons lithographiques, &c. &c. 20 juin—3m

Beaux Peignes d'Ivoires Eventails et Cartes à jouer, reçus par le navire Huntsville, de New York.

196 DOUZAINES beaux Peignes d'ivoire, grandeurs et qualités assorties; 1000 Eventails de l'Inde; 200 idem en soie; 30 Eventails en plumes blanches, et 11 grosses Cartes à deux têtes, à vendre par FOLLARD & GREEN,

6 juillet No. 53, rue de Chartres.

A VENDRE—Plusieurs Titres de Soldats et aussi trois droits à des terres au Texas, concessions du gouvernement. HENRY HART,

15 juillet 38, Vieille Levée.

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Stephan H. Bardesch, de Pologne, qui vient de s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.

Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hôpitaux d'Europe, avec beaucoup de succès et depuis deux années à pratiqué à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans,

Sa demeure est rue Royale No 102. 3 oct—6m

Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures.

Aux Teneurs d'Auberges et Hotels.

LES soussignés, vendront aux maîtres de pensions, hôtels, restaurats, etc, du bois de chauffage pendant toute la saison, et à des prix les plus raisonnables du marché. Ils ont à leurs entrepôts, du bois de chêne, frêne, et pin, charbons, sable, etc.

W. E & R. MURPHY.

20 juillet No. 132 vieux Bassin.

Aux Bateaux à vapeur.

BOIS DE PIN de première qualité, à vendre par les soussignés, à bon marché.

W. E & R. MURPHY,

20 juillet No. 132 vieux Bassin.

A VENDRE—1000 barils de chaux, et 800 barils Goudron, en bon ordre, et à vendre à bon marché et à des conditions accommodantes.

W. E & R MURPHY.

20 juillet No. 132 vieux Bassin.

VIN DE MALAGA—25 barils Vin de Malaga, à vendre par HENRY HART,

15 juillet 38, Vieille Levée.

300 demi pipes eau-de-vie, ayant droit au drawback, à vendre par
QUARLES & Co

18 août

AVIS—Un jeune homme, tonnelier et distillateur de profession, arrivé de France au printemps passé, et recommandable sous tous les rapports, désire se placer sur une sucrerie. S'adresser à Mrs. Folain & Co. No. 19 rue St Louis. 10 août—6 1p.

PIASTRES Mexicaines, à vendre par
8 août R. GRONING & Co.

TRENTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partis marrons depuis le 25, août du soussigné, les nègres HARDI et MANUEL. Hardy âgé de 30 ans à peu près à 5 pieds 8 pouces de hauteur, il a une cicatrice sur la lèvre supérieure, et une cicatrice sur le cou [illegible] contraire, il parle français et anglais, et appartenait autrefois à M. Martin Duralde. Manuel, âgé de 27 ans à peu près, est de la même taille que Hardy, il a le nez un peu rouge, et grêleux, parle français et anglais, et appartenait avant à M. Longer. Que ce [illegible] qui [illegible] à une des prisons, recevra $30 pour les deux, ou 15 piastres pour chacun.

LOUIS SCHMIDT,
au Gaz Saw M II, [illegible] [illegible] Levée

29 août—3

QUINZE PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront données pour l'arrestation de l'esclave JOSEPH, qui est parti marron vers le 16 juillet. Il est âgé de 24 ans, et est de la taille de cinq pieds et demi. Il est très noir, et a la tête très-chevelue, il parle anglais et français. Cet esclave a travaillé avec M. Roy, serrurier des maçons, dans la construction de la Bourse. Les capitaines de navires sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi.

22 août—6 R. COQUET.

Quinze piastres de Récompense

SERONT données pour l'arrestation de la négresse américaine nommée ELIZA, partie marronne depuis le 15 de ce mois; elle est âgée de 22 à 23 ans, taille d'environ 5 pieds 4 à trois pouces; elle a sur [illegible] de ses [illegible] des marques de [illegible] et une grande [illegible]; elle est très noire et parle anglais et français. Elle est ordinairement [illegible] avec la [illegible] de [illegible] a emporté son linge, on ne saurait détailler son costume.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera à madame veuve Roche, rue des Ursulines, entre Bourbon et Dauphine, ou à la geôle de cette ville.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis. 24 av—7

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée.

N. Orléans, 21 juillet 1837.

CINQUANTE piastres de récompense pour quiconque arrêtera le nègre nommé ALFRED BRYAN, qui s'est enfui mardi dernier; il est âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 ou 6 pouces, teint brun foncé, il a le regard en dessous et parle [illegible] et une cicatrice sur la jambe droite [illegible] au dessus de la cheville, et une tâche blanche au milieu de l'œil gauche; on suppose qu'il essayera de partir à bord de quelque bâtiment.

Les capitaines de navires et de bateaux sont prévenus de ne pas lui donner asile, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur de la loi.

15 août—6 D. F. GUEX secrétaire.

$25 DE RECOMPENSE

Seront données à la personne qui conduira à la geôle le nègre PETERS, taille de cinq pieds, grosse tête, lèvres très fortes, marques [illegible] vee peine, parlant anglais seulement. Il est âgé de 27 à 28 ans, et a des marques de ventouse aux jambes. Il est assez connu, et a déjà été pris dans le faubourg d'en haut. Comme on sait qu'il était porteur de quelque argent, il est possible qu'il soit porteur de quelque billet de libre qu'il aura acheté. La récompense ci-dessus sera donnée comme il est dit, au soussigné à la boulangerie, rue Bourbon, entre St. Philippe et Dumaine.

12—6—6,3po.

50 Piastres de Récompense—Seront données pour l'appréhension et la mise à la geôle du nègre JIM BLAKE, parti marron depuis un mois, depuis environ trois mois; il est de forte constitution, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, âgé de 40 ans et a un morceau d'[illegible] aux [illegible] de [illegible] il a une [illegible] jusqu'à la seconde phalange. S'adresser au bureau de ce journal. 6 août—1m 3jo

20 Piastres de Récompense—Pour [illegible] le [illegible] nègre nommé JOHN alias JACKSON, taille 5 pieds 4 pouces, ayant la figure bourgeon [illegible] et un air [illegible]. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera dans une des prisons de cette paroisse.

8 août—12 M. ANDRY, jr.

Dix Piastres de Récompense

Partie depuis la semaine la négresse nommée LISETTE marchande de oranges dans [illegible] depuis le 22 mai; elle a pour habitude d'aller vendre autour de la ville et la paroisse St. Bernard et de l'autre bord du fleuve; elle est de libre, âgé d'environ 45 ans, taille 5 pieds, et un grand signe vers le [illegible] elle a une grosse [illegible] [illegible] Quiconque la ramènera chez la soussigné, rue Moreau, No. 122.

5 août—14 ROSA NABA.

LES soussignés ont en main et offrent à vendre [illegible] vingt mille verges de coton à drap des manufactures de Jackson et Appleton, en toiles grises et blanches [illegible] balles. WM. G HEWES & Co
No. 34, rue Poydras.

29 août

HUILE ET SAVON—150 gallons huile de [illegible] de [illegible], et 300 demi caisses savon, à vendre par
ROBERT H WHITE,
No. 34, rue Gravier.

29 août

AVIS—Le soussigné fera des avances libérales pour consignations de denrées à son correspondant à la Havane. J. E. SUMNER,
No. 55, rue du Camp.

29 août

CAFE—500 sacs café fin de la Havane, en magasin, et à vendre par J. E. SUMNER,
No. 55 rue du Camp.

29 août

CIGARES—300,000 cigares de la Havane, à vendre par J. E SUMNER,
No. 55, rue du Camp.

29 août

MAIS.—600 sacs en magasin, à vendre par
EASTMAN & BROTHERS,
30 Vieille Levée.

29 août

AVOINE—200 sacs d'Avoine en magasin, à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
30, Vieille Levée.

29 août

DEMANDE D'ESPECES
G. R. STRINGER,
No. 50, rue du Canal.

29 août

BILLETS de la Banque de la Caroline du Sud demandés par G. R STRINGER,
No. 50, rue du Canal.

29 août

HUILE DE PALMACHRISTI—97 barils huile de palmachristi No 1 et 2, à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
No. 42, nouvelle Levée.

26 août

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—80 balles toile d'emballage, et 100 rouleaux cordes, à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
No. 42, nouvelle Levée.

26 août

ALOSES ET MAQUEREAUX—En demies et quarts de barils, à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
No. 42, nouvelle Levée.

26 août

BILLETS du Mississippi, et l'Alabama et de toutes les banques qui n'ont pas cours, à vendre, à acheter par G. R. STRINGER,
No 50, rue du Canal.

26 août

BEURRE.—100 barils Beurre de l'Ouest, en magasin et à vendre par
LAVILLEBEUVRE & WALTON,
No. 17 rue des Magasins.

CAFE DE LA HAVANE—200 sacs Café vert première qualité, en débarquement du brick Spartan, et à vendre par J. E. SUMNER,
No. 55, rue du Camp.

24 août

GENIEVRE DE HOLLANDE.—Reçu par le navire Ambassadeur, et à vendre par les soussignés, 40 pipes Genièvre de Hollande d'une qualité supérieure. CARRIERE DARAN & Co.
Nos 11 & 15, St Louis.

24 août

DOUBLONS ESPAGNOLS—850 doublons espagnols à vendre par J. PRATS & fils.

24 août

MULETS MEXICAINS—37 Mulets mexicains à vendre par J PRATS & fils.—24 août

TOILE et corde d'emballage, à vendre par
H. C. CAMMACK & Co,
63, rue Gravier.

24 août

SAVON, BLANC DE BALEINE & PAPIER D'ENVELOPPE—Reçu par le navire Ohio, de Boston, et à vendre par les soussignés, 325 caisses Savon No 1; 300 demi-caisses do; 140 caisses Blanc de baleine; 500 rames Papier à envelopper.
CARRIERE, DARAN & Co.
Nos 11 & 15, St Louis

24 août

MAQUEREAU—100 barils maquereaux No. 3 en débarquement et à vendre par
ROBERT H WHITE,
No. 34 rue Gravier.

10 août

TABAC—du Kentucky, à bas prix, continuellement en main, à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY

10 août

GRAISSE & BEURRE—50 tiercons Graisse et 40 do Beurre, en magasin et à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY.

10 août

PORC ET BŒUF—50 barils Porc pour habitation, et 70 demi-barils Bœuf à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY

10 août

CAFE DE LA HAVANE—600 sacs café de la Havane en débarquement de la goëlette Hyde, et à vendre par R. GRONING & Co

10 août

FARINE—180 barils farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur John Mills, et à vendre par YORKE frères,
65 rue du Camp

10 août

SUCRE—100 boucauts Sucre de première qualité, en magasin et à vendre par THOMAS BARRETT

10 août

SAVON.—100 caisses Savon No. 1, 100 do No 2 reçus récemment et à vendre par
A. N. HART,
No 38, Vieille Levée

8 août

BOIS DE TEINTURE & CUIRS—20 tonneaux et 296 Cuirs, en débarquement de la goëlette Rimonsino, et à vendre en pied à la Levée.—S'adresser à J ROBERT & Co.
47, rue Bienville.

8 août

SIROP DE LIMON—100 caisses à vendre par
ROBERT H. WHITE.
No 34, rue Gravier.

8 août

500 sacs Maïs, reçus récemment, à vendre par SLOAN & BROTHER,
No 93, rue de la Nlle Levée.

8 août

CUIRS.—421 Cuirs de bœuf du Mexique, en débarquement de la goëlette Leon, et à vendre par
A CAPDEVIELLE & Co.,
rue Toulouse, No. 19

8 août

AVIS—Le soussigné fera des avances libérales sur le coton consigné à ses amis à Amsterdam HUGO C GILDEMEESTER
45, rue Bienville.

8 août

MAIS.—77 sacs en débarquement du bateau à vapeur "Belle," à vendre par COIT & Co.,
29, rue de la Douane.

8 août

PAPIER.—54 rames Papier, et 30 do à envelopper, à vendre par FRANKLIN & AMES,
55, rue du Camp.

8 août

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre & Co rue Toulouse, No 27:

151 sacs café de la Havane.
300 milliers cigares de la Havane, différentes qualités; 150 balles tabac de Marsaulla, frippes et capes 5 août

SAVON ET BLANC DE BALEINE—En débarquement du brick Two Sisters, de Boston, et à vendre par les soussignés.

175 Savon No. 1
200 do. Blanc de Baleine, 4, 5 et 6
CARRIERE, DARAN & Co.
11 & 15, rue St. Louis.

8 août

EAU DE VIE, &c. &c.—Reçu par les soussignés de Bordeaux et en débarquement de la barque Lubeck: 60 barils eau de vie 2e preuve, 20 demi-pipes do do; 10 do eau [illegible], 20 do de vie blanche, 4e preuve; 10 caisses [illegible]

Importé pour le marché mexicain:

48 caisses verres [illegible]; 12 barriques vin rouge de qualité supérieure; 25 caisses de Château Margaux très ce. [illegible]

8 août CARRIERE, DARAN & Co

SUCRE—160 boucauts Sucre, sur une habitation à 54 milles au-dessus de la ville, à vendre par
W. F VIGERS & Co.
No. 3 rue Bienville

27 juillet

A VENDRE—Un bon nègre, bon peintre et bon [illegible] S'adresser à
FERNANDEZ & WHITING,
[illegible] St. Louis.

10 août—3

Vendredi 1er. Septembre.

PAR F DUTILLET & DELERY.

[illegible] le Samedi 2 septembre prochain, à midi, à la Bourse, située à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour le premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane et à la requête de Mr Alphonse Desmare, syndic de créanciers de Mr. Dupart h. c. l: les propriétés et esclaves ci-après décrits, dépendant des biens abandonnés par le dit Mr Dupart, à ses créanciers savoir:

1o. Le tiers indivis d'une terre située dans la paroisse St. Tammany, Etat de la Louisiane, sur la rive ouest du bayou Falia, près de la ville de Covington, formée au sud par les terres de E M Terrell, et à l'est par le Bogue Falia, contenant 640 acres plus ou moins

2o. Un lot de terre, situé au faubourg Washington désigné par le No. 20 de l'ilet No. 13, sur un plan dressé le 9 février 1835, par Joseph Pilié, voyer de la ville, lequel plan est déposé chez Mr. F. de Armas notaire public, le dit lot mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la Promenade La Fayette, sur 120 pieds 2 pouces de profondeur, entre les rues Morales et du Port

3o. Un lot de terre situé à Mandeville, faisant partie du terrain No. 11 de l'ilet No. 3, mesurant 30 pieds de face à la rue Lamarque, sur 190 pieds de profondeur.

4o. Un nègre nommé JOE, de 45 ans, cordonnier.
5o. Un mulâtre nommé TOM, de 52 ans do.
6o. Une négresse nommé DIANE, de 28 ans.

Conditions, 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque portant jusqu'à parfait paiement. 1er août—5

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Preuves, pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 5 juillet 1837, il sera vendu, le lundi 18 Septembre prochain, à midi, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les esclaves ci-après nommés dépendant de la succession de feu Guillaume D[illegible]

Une négresse nommée Marianne, âgée de 45 ans, cuisinière, blanchisseuse et marchande de fruits, avec ses deux enfants Georgine et Jacqueline

Smitte, fille de Marianne, mulâtresse de 19 ans, couturière.

Elizabeth, fille de Marianne, mulâtresse, âgée de 15 ans domestique de maison.

Adèle, fille de Marianne, griffonne, âgée de 12 ans, domestique de maison

Hortense, négresse âgée de 30 ans, blanchisseuse. Edmond, nègre, bon marqueur

Conditions, un tiers payable comptant; et le reste à un crédit de douze mois, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente à passer devant Mr. L. T. Caire notaire public, aux frais des acquéreurs.

8 août—3

AVIS—A qui il appartiendra. Attendu que [illegible] quatre billets, payables à George H[illegible] [illegible] la somme de [illegible] mille et [illegible] et cinquante cents chacun, lesdits billets payables au bureau de Maunsel White & Co. à la Nouvelle Orléans [illegible] 20 mai 1836; le premier billet échéant le 1er novembre 1836, le 2e. le 1er novembre 1837, le 3me le 1er novembre 1838, et le 4me. le 1er. novembre 1839, et que lesdits Billets ont été donnés en paiement d'une terre située dans la république du Texas, entre la Sabine et la Rivière Rouge, terre que je crois d'après information se trouver dans le territoire des Etats-Unis, formant une section d'une concession de [illegible] faite par edit George H[illegible] du nommé Francisco Th[illegible] de Nacogdoches, Texas, à qui le billet [illegible] H[illegible], le premier avant été [illegible] Mrs Maunsel White & Co, le 1er février dernier [illegible] donne avis par les présentes que je [illegible] [illegible] billets, n'ayant rien reçu aucune valeur en échange.

27 août—12 HENRY M SHREVE

AVIS—S. T. HOBSON & Co ont ouvert un magasin de [illegible] rue du Canal, [illegible] 90, rue de la Commune, entre Camp et St Charles. 3 août—1m

HABILLEMENS D'ETE—4 caisses habillements d'été, à vendre, à bon marché, pour clore une vente. S T HOBSON & Co
90, rue de la Commune.

3 août—1m

FERBLANC—Une facture de ferblanc assortie reçue et à vendre par
3 août—1m S T HOBSON & Co 90, Commune.

CHAMPAGNE—450 paniers de champagne, de différentes marques de Roy et Comte, à vendre par
SLOAN & BROTHER,
19 août no 29 nouvelle Levée.

A LOUER.—Le grand MAGASIN D'ENTREPOT, situé à l'encoignure des rues du Camp et Julie, propre à l'emmagasinage du coton, de la [illegible] de quelque [illegible] en grand volume.

Aussi—Un TERRAIN joignant celui ci-dessus ayant environ 75 pieds sur la rue du Camp, et ouvrant [illegible]

S'adresser à GEO. GREEN,
17 août No. 70, rue du Camp.

SAVON—En débarquement du brick Horace de Boston, et à vendre par les soussignés 350 caisses Savon No 1.
CARRIERE, DARAN & Co
12 août 11 et 15 rue St. Louis

SEL de Liverpool—500 sacs Sel de Liverpool, en débarquement et à vendre par
CARRIERE, DARAN & Co.
12 août 11 à 15 rue St. Louis.

BEURRE—175 barils Beurre frais de l'Ouest, en débarquement du bateau à vapeur O[illegible], et à vendre par
LAVILLEBEUVRE & WALTON,
12 août No 17 rue des Magasins.

GRAISSE—86 barillets graisse, venant d'être reçus et à vendre par
JOSEPH LANDIS,
12 août No. 14, rue Poydras.

130 Boucauts sucre, à vendre sur l'habitation par
29 juillet LEBLANC & HAYDEL

60 Boucauts sucre, à vendre par
LEBLANC & HAYDEL,
29 juillet No. 20, rue Toulouse

JAMBONS.—Plats côtés, et Jambons de qualité supérieure, en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
29 juillet No. 17, rue de la Commune.

PORC—Porc de première qualité, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
29 juillet No. 17, rue de la Commune

A LOUER—Un bureau au 2me. étage du magasin No. 36, Vieille Levée; s'adresser à
HENRY HART,
29 juillet No. 38, Vieille Levée.

ON demande à louer un nègre d'environ 20 ans pour travailler dans un magasin de vins, &c.
J. E. LORELHE.
29 juillet Encoignure Royale et Douane.

BISCUIT—Un envoi de biscuits à l'eau, pour pilote, et de biscuits communs en barils, à vendre par SLOAN & BROTHER,
29 j. rue de la Nlle Levée, No. 29

WHISKY—100 barils vieux Monongahela, en magasin, à vendre par
SLOAN & BROTHERS,
29 j. rue de la Nlle. Levée, No. 29

EAU DE VIE.—50 demi pipes eau-de-vie Cognac [illegible] de la Rochelle, ayant droit au drawback, à vendre par
SLOAN & BROTHERS,
29 j. rue de la Nlle. Levée No. 29

RECU par les derniers arrivages de France—1000 caisses liqueurs assorties en flacons de cristal, riches dessins et nouveaux.

[illegible] caisses extrait [illegible] absinthe suisse; 200 do. Kirschwasser, qualité supérieure,

100 paniers Champagne du do.

20 caisses d'ornements en porcelaine et cristal, tasses tulipes, porte cigares, cornets, plateaux à fruits, &c. &c. le tout riche et de qualité supérieure.

16 caisses mousseline suisse, brodée et unie, qualités assorties

25 caisses Curaçao doux et sec, de Hollande, en cruches,

300 caisses prunes Reine Claude, en pain [illegible] bocaux; 50 caisses jus de groseilles framboise pour glaces [illegible]

250 caisses fruits confits en paniers de cristal, nouveaux [illegible]

5 août J MAT RRE,
Rue St. Louis No. 10

SUCCESSION DE FRANCOIS TOULOUSE—Avis—Les créanciers de cette succession sont invités à faire connaître au soussigné, exécuteur testamentaire, le montant de leurs créances, et ceux qui doivent à la dite succession, à venir régler immédiatement.

FRANCOIS DUCOING
22 juillet—14 rue de Craps no 81.

A VENDRE au No. 116 rue de Chartres chez Brasseur & Swiney, un superbe Harnais Anglais, des mieux finis. 24 mai

A. M. LAFERRIERE LEVESQUE, C.M. missionnaire des arts de Paris, rue des Petites Ecuries, no. 6 bis (à Paris) offre ses services pour ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignements s'adresser à MM. V. ROUMAGE et E HEBRAULT, ou M J LACARPENTIER, à la Nouvelle Orléans. 5 sept—1a

BRIQUES A FEU DE PREMIERE QUALITE.

A VENDRE à l'entrepôt de M. Bouday, près de Pensacole, de 3 à 400,000 briques d'une qualité qui n'excède en rien à l'importe quelles briques des Etats-Unis. Ceux qui désirent se procurer cet article feront bien de les acheter, car il n'y a pas à se tromper dans leur qualité. Nous faisons aussi des briques du rez brique d'ou nous les commandons.

22 juin—6m lp JAMES & STARKE.

AVIS—Le public est prié de ne pas négocier un billet daté 3 mars 1837, à 6 mois de date, souscrit par Sterns & Co. en faveur de M. Courtney, pour la somme de 1000 piastres, attendu que le paiement du dit billet est arrêté.

19 mai STERNS, LANGDON & Co

DEMANDE D'UN DOMESTIQUE On peut obtenir du comptant pour une négresse qui serait une bonne domestique, et âgée de 25 à 30 ans, et garantie et bien recommandée, en s'adressant au No 18, rue Poydras. On ne ferait aucun objection à l'acheter si même elle a un enfant, de 6 à 10 ans.

25 juillet

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public et à ses pratiques, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment de passementerie, telle que épaulettes en or et en argent, sabres, épées, ceinturons, &c; de plus il a aussi en magasin du drap de billard pareil à celui qu'il a toujours eu, et il vendra le tout à des prix très modérés.

LOUIS A BARBARIN,
10 août rue de Chartres, No. 103.

ON demande à louer un jeune nègre de 14 à 16 ans, commis domestique. S'adresser au bureau de l'Abeille. 8 juin

CHARLES H GRANT & CO

No. 44, rue de Chartres.

VIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES.

Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, miroirs, glaces, matelas en crin, et mousse, etc [illegible]

EN débarquement de la barque Lubeck, venant de Bordeaux, 39 demi barriques vin blanc, à vendre par
3 août A & B CAVELIER.

PLANCHES pour planchers, en bois jaune de Pensacole, et planches à plafonds, toutes très-pareilles, venant des moulins de Forsyth & Simpson à vendre en quantité à satisfaire les acheteurs. Le bonté bien reconnue de ce bois de construction sur les bords des eaux de la baie de Pensacola, et la sûreté rendit [illegible] pour le travail de ces planches, porte le soussigné à espérer qu'il recevra de grandes commandes. [illegible] à son chantier, au lac [illegible] débarcadère de Covington, sur le bassin du nouveau canal

A F SIMPSON.

Aussi—En main, des Briques à feu de Pensacole, de première qualité, de la marque de J. Marriage.

17 août—18

AVOINE—100 sacs avoine, reçue par le Robert Morris, et à vendre par
JOSEPH LANDIS.
No. 14, rue Poydras

15 août

FOIN—200 balles de foin du Nord, maintenant à bord du brick Catharine, à vendre par
GEORGE BEDFORD,
26 rue Bienville.

6 juillet

TERMS OF THE [illegible]

SUBSCRIPTION.—Twelve Dollars per annum, payable annually [illegible] dollars for the tri-weekly country [paper], [payable a] year in advance, where no city [illegible] No subscription will be discontinued [until all arrears are] settled. In case of discontinuance, [notice] in writing, must be given [before] the expiration of subscription.

ADVERTISING.—One dollar per [square for the first in]sertion, and half that price for [each subsequent insertion]; any material alteration from the [original] ments will be charged as a new [advertisement]. [Ten lines or] less is a square.

ADVERTISEMENTS ordered to be [published at] vals, will be charged one dollar [per square for each] insertion.

YEARLY ADVERTISING.—Merchants [illegible] forty dollars for English alone [illegible] gages, Banks, Insurance Offices [illegible] public institutions, fifty dollars [illegible] $90 for both languages. Shop and [illegible] commission in the [illegible] and $90 for both languages.

MARRIAGES, AND OBITUARY NOTICES [illegible] ing the attention of the public [illegible] cards of passengers, benefits, &c [illegible] one dollar per square, for the first [illegible] language.

COMMUNICATIONS or Advertisements [of a personal] nature, when admissible shall be [paid for] in advance.

A deduction of twenty-five per [cent will be made] to Auctioneers, Sheriffs, Registers [illegible] shals on sales of Real Estate, [illegible] mortgages, and 10 per cent. in English [illegible] on sales of other property.

ADVERTISEMENTS out of the direct [line] of the yearly advertiser, such as [illegible] plantation sales, runaway slaves [illegible] &c. will be charged for separately [illegible] rates.

ADVERTISEMENTS not specified [as to] [time will be] published one month, and charged [accordingly].

[illegible] advertisements of bankrupt[cy] [illegible] case, unless paid for in [advance] [illegible] [illegible]

[illegible] other places of [amusement] [illegible]

[illegible] candidates for [illegible] will be charged double the [illegible] [illegible]

Bank & Comp[an]y [Notices]

LOUISIANA STAT[E BANK]

New Orleans

NOTICE is hereby given to [illegible] by a resolution of the Board [illegible] this day, the time limited for [illegible] of stock is extended to [illegible] January next.

june 28 RICHAR[D RELF]

EXCHANGE HOTEL & [BATHS]

[illegible] payment of the shares sub[scribed] follows, viz:

[illegible] tenth cash; and for the ba[lance] will furnish their notes of [illegible] satisfaction of the Board of [illegible] every 4 months By orde[r] [illegible] J. B S St AMAND

EXCHANGE HOTEL & B[ATHS]

BY order of a resolution of [the] [illegible] books of the [illegible] Company, will be opened, du[ring] day excepted) from the 15th [illegible] o'clock in the morning to 3 o'[clock] [illegible] Hall of the 3d Municipality [illegible] of 2 Directors.

By order of the Board.
J B S St. AMAND, S[ec]
mar 1837

MAYORALTY OF NEW [ORLEANS]

AGREEABLY to the ordinan[ce] [illegible] of the Council of [illegible] [illegible] of New Orleans, notice [illegible] goods and other merchandise [illegible] mentioned in the weekly re[port] [illegible] and which may have been [illegible] on the Levee, within the [illegible] will be sold at auction on [illegible] account of whom it may concern [illegible]

M[a]y [illegible] D[illegible]
m10 1y

Judiciary Adver[tisements]

STATE OF LOUISIANA—[Parish] Court of Probates—[illegible] Morning. On Saturday, the 30 [illegible] at Banks' Arcade in New O[rleans] will be sold by virtue of an ord[er of the] Court of Probates of the parish [illegible] date the 25th of August, 1837 with the deliberations of a meet[ing] and deceased, the steamboat [illegible] rigging and furniture, as she [illegible] St. Mary's street, in the city of [illegible]

Terms—Three thousand dolla[rs] 6, 9 and 12 months credit, the [illegible] notes endorsed to the satisfaction [illegible] mortgage until final payment.

August 29. 1837.

STATE OF LOUISIANA—[illegible] Parish and City of New O[rleans] Hon. Charles Maurian, Judge [illegible] [illegible] his Creditors for a [respite] [illegible] the petition and sched[ule] ordered by the court that a me[eting] of the creditors [illegible] notary public, on Tuesday the [illegible] next, and then and there to deliberate [illegible] petitioner, and in the mean time a[ll] [illegible] his person or property arrested [illegible] Extracts from the Minutes—[illegible] Orleans, 4th August, 1837.

aug 5 3t

STATE OF LOUISIANA [illegible] parish and city of New Orl[eans] Charles Maurian, Judge. Ap[plication] [illegible] creditors—For a respite—Upo[n] the petition and schedule in this [illegible] the court that a meeting of said [creditors] [illegible] the office of L. Feraud, Esq. no[tary] [illegible] day the 19th September next, th[illegible] state on the petitioner's affairs a[nd] [illegible] proceedings against his per[son] [illegible]

Extract from the minutes—[illegible] Orleans, August 16th, 1837

aug 17 3t

STATE OF LOUISIANA [illegible] the parish and city of New [illegible] Honorable Charles Maurian [illegible] [illegible] vs. His creditors. A[illegible] cession of property by the petitioner [illegible] ted by the court for the [illegible] it is ordered by the court that a me[eting of the credi]tors be held at the office of Feli[x] [illegible] public, on Tuesday the 19th day [illegible] and in the meantime proceeding[s] [illegible] and property are stayed. It is [illegible] P Marsoudet, Esq. be appoin[ted] absent creditors.

New Orleans, August 16th, 1[837]

Signed,

J. F. Canonge, acting paris[h judge] rence of Judge Charles Mauria[n] Clerk's office, New Orleans, [illegible]

aug 19 3t ARM[AND]

STATE OF LOUISIANA [illegible] [Dis]trict Court—Robert H McN[illegible] [illegible], for a respite No. 14439. [illegible] meeting of the creditors of the pe[titioner] [illegible] H B Cenas, Esq. notary pub[lic] twenty third day of September [illegible] M., to take in consideration [illegible] [illegible] for a respite: and in the m[ean time all] proceedings against his person a[nd] [illegible]

John Culbertson, Esq., is appo[inted] absent creditors.

By order of the honorable J [illegible] the Probate Court, acting as D[istrict] [illegible] of the honorable Charles [illegible] said District Court, this nineteen[th] [illegible] D. 1837

aug 23

STATE OF LOUISIANA [illegible] the parish and city of New [illegible] [Hon]orable S. F. Canonge pr[illegible] August 21st, 1837.—Nelson Pav[illegible] It is ordered that the insolvent [illegible] [illegible] syndics the property and [illegible] bilan together with the [illegible] [illegible] [illegible], and it is furthe[r] [illegible] insolvent's creditors and all oth[ers] [illegible] do show cause within ten days [illegible] the proceedings had by the cre[ditors] [illegible] tary Public, should not be con[firmed] [illegible], as far as regards the appoin[tment] [illegible] the sale of the property surren[dered] [illegible] reserving the opposition to th[e] [illegible] the accusation of fraud against [illegible] the [illegible] law directs

By order of the Court,
Clerk's Office, August 21st, [illegible]
aug 26 3t (Signed) J[illegible]

STATE OF LOUISIANA [illegible] the Parish and City of New [Orleans] Honorable Charles Maurian, ju[dge] [illegible] Michel vs. his creditors. It [illegible] a meeting of the petitioner's [creditors] [illegible] office of L. Feraud, Esq., Nota[ry] [illegible] the 12th day of September next [illegible] to appoint another Syndic in lieu of [illegible] [res]igned, and fix the terms and c[onditions] [illegible]

By order of the court, Clerk's [illegible]
August 29th, 1837.
aug 31—3t AMD GU[YOL]

STATE OF LOUISIANA [illegible] the Parish and City of New [Orleans] [illegible] J F Canonge, pr[illegible] [illegible] Creditors.—Aug 29th, 183[7] [illegible] insolvent's property having be[en] [illegible] court for the benefit of his [creditors] [illegible] that a meeting of the said c[reditors] [illegible] vent do take place at the office [illegible] notary public, on Saturday, [illegible] next, 1837, at 10 o'clock a m [illegible] into consideration the affairs of [illegible] the mean time all proceedings [illegible] property are stayed.

By order of the court.
A[illegible]
Clerk's Office, August 28, [illegible]

RECEIVED per brig Eve[illegible]
36,000 fire bricks,
75,000 cutlled slates, assorte[d]
5,000 square tiles, for floors
150 bbls vinegar
20 hhds red and yellow [illegible]
450 doz Angers' G[illegible]
[illegible] doz of Ange[illegible]
[illegible] casks [illegible]
6 nets [illegible]
30 boxes hair brooms,
4 boxes shoe [illegible]
474 [illegible] [illegible]
42 bales market baskets,
2 hhds assorted lines,
2 hhds fishing lines.
2 pipes brandy.
54 bundles iron hoops fo[r] [illegible]
30 bundles vine props.

For sale by
No 51, Toulouse s[treet]
aug 15—1m3pw

WATER WORKS

THE public are informed [illegible] in all houses situated on [illegible] [illegible] pipes have been laid, on w[illegible] [illegible] at the Commercial Bank.

Succession of Franc[ois] [illegible]

THE creditors of this estat[e] [illegible] to the undersigned Tes[tamentary executor] [illegible] amount of their claims—and t[illegible] [illegible] the same are notified to cal[l] [illegible] immediately.

FR[ANCOIS DUCOING]
july 22

COAL—100 tons Lehigh [coal, for family] use, landing from the sl[oop] [illegible] or sale by
aug 17

HOLLAND GIN—25 pi[pes] [illegible] Holland gin, from [illegible] landing ex ship Ambassador [illegible] sale by HUGO C[illegible]
aug 17

CORN—[illegible] [illegible] LAV[illegible]
aug 17